

**-SEANCE ORDINAIRE-
DU 09/04/2018**

**Membres en
exercice : 19
Présents : 14
Votants : 19**

Le neuf avril deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PREIGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean Gilbert BAPSALLE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04/04/2018

Présents : M BAPSALLE Jean Gilbert, M FILLIATRE Thomas, M LECOMTE Jean Michel, Mme BUSTIN Marie Christine, M LABADIE Daniel, M CORSELIS Robert, M ROULLEUX Maurice, Mme FORESTIE Christine, Mme GOUBIL

Isabelle, M MAURIG Alain, Mme CAPDAREST LASSERETTE Elisabeth, M. MANCEAU Jean-Pierre, M DANNEY Bernard, M FAUGERE Didier.

Absents représentés : M PRADALIER Sébastien par M LABADIE Daniel, M GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier par M BAPSALLE Jean Gilbert, Mme SCHMITT Carine par M FILLIATRE Thomas, Mme LEBLANC PUJOL Agnès par M LECOMTE Jean Michel, Mme SABATIER QUEYREL Françoise par Mme BUSTIN Marie Christine.

Invité : M LINKE Aurélien (fonctionnaire territorial)

M FILLIATRE Thomas est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu Conseil Municipal du 26 mars 2018 :

- *Masque à gaz : Monsieur MANCEAU Jean Pierre indique que c'est toujours ambigu et qu'il faut « regarder ».*
- *Monsieur MANCEAU Jean Pierre rappelle qu'il souhaitait avoir le montant des recettes issues de la vente des caveaux et concessions du cimetière. L'information lui sera communiquée par email.*
- *En ce qui concerne la subvention de la CDC à l'association le Bivoua'k, Monsieur MANCEAU Jean Pierre précise qu'il a été demandé une subvention de 7 411 € et que la commission propose de donner 5 011 €.*
- *Monsieur MANCEAU Jean Pierre indique que Monsieur FAUGERE Didier a reçu une convocation à une commission le jeudi pour le samedi matin. Monsieur FILLIATRE Thomas rappelle qu'il ne s'agissait pas d'une commission communale mais d'une réunion avec les présidents d'association.*

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 09/04/2018
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 11/04/2018.
Nomenclature 5.4.1 Délégation permanente.

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions prises par délégation du Conseil Municipal au Maire :

Date de la décision	Objet de la décision	Entreprises / Titulaires	Montant HT
28/03/2018	Transport scolaire élémentaire zoo de Pessac	MCF	(-) 735.00 TTC
29/03/2018	Feu d'artifice 13 juillet	ARTS'I	(-) 1 500.00 € TTC

D028-2018 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR LA TAXE D'HABITATION ET LES TAXES FONCIERES 2018

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 09/04/2018
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 11/04/2018.
Nomenclature 7.2.2 Vote des taux.

- Vu l'état de notification 1259 TH-TF ;
- Vu l'avis de la commission finances du 21 mars 2018 ;
- Considérant que le produit fiscal 2018 à taux constants s'élève à 703 653.00 € et les allocations compensatrices à 26 179.00 € ;
- Considérant que le produit fiscal « attendu » est de 703 653.00 € et que le produit nécessaire à l'équilibre du budget est de 729 832.00 € ;
- Vu le calcul des taux de référence de 2018 par application du coefficient de variation proportionnelle suivant :

Taxes	Taux 2017	Coefficient de variation proportionnelle	Taux de référence
TH	10.63 %	Produit attendu 703 653 -----= 1 Produit fiscal à tx constants 703 653	10.63 %
FB	18.51 %		18.51 %
FNB	69.05 %		69.05 %

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- de voter les taux suivants :

TAXES	TAUX VOTES	Bases d'imposition Prévisionnelles 2018	PRODUIT CORRESPONDANT
TH	10,63 %	2 660 000	282 758
FB	18,51 %	1 965 000	363 722
FNB	69,05 %	82 800	57 173
TOTAL			703 653

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

D029-2018 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2018.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 09/04/2018
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 11/04/2018.
Nomenclature 7.5.2 attribuée aux associations.

3. Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-7 et L1611-

Vu l'avis de la Commission vie économique et associative du 26 mars 2018.

Monsieur FILLIATRE Thomas indique qu'en 2017, le montant des subventions était de 7300 €. Il précise que cette année, il y a une augmentation de 200 € pour l'école omnisport qui doit se payer un professeur et une augmentation de 50 € pour la Main Vivante qui met en place beaucoup de choses pour les jeunes de la Commune. Monsieur FAUGERE Didier remarque qu'il n'y a pas de subvention exceptionnelle pour le Judo. Monsieur FILLIATRE Thomas répond que la subvention du Judo était plus importante l'an dernier car il y avait un voyage à Blois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité des membres présents et représentés** de verser en 2018 les subventions aux associations communales et autres organismes publics ainsi qu'il suit :

Bybe Preignacais	200,00 €
Pétanque Boutocaise	200,00 €
Association des chasseurs	250,00 €
Bouzig Preignacais	250,00 €
Football Club Preignac Barsac 02	1 000,00 €
Football Club Preignac Barsac 02 (Randonnée pédestre nocturne)	500,00 €
Comité des Fêtes et de bienfaisance du Bourg	700,00 €
Comité des Fêtes de Boutoc	700,00 €
A.C.P.G.	200,00 €
FNACA Canton de Podensac	200,00 €
Ecole Omnisports Preignacaise	500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de l'arrondissement et du secteur de Langon	100,00 €
Judo Club Preignacais	500,00 €
Les Ateliers de la main vivante	250,00 €
Preignac's Country boots	200,00 €
Ecole de Musique Barsac/Preignac	500,00 €
Scrabble de la vallée du Ciron	200,00 €
Association USEP	200,00 €
Collectif la Falaise	200,00 €
Association De l'église à l'orgue	200,00 €
Association des parents d'élève de Preignac (APEP)	200,00 €
Moulin neuf et patrimoines	200,00 €
TOTAL	7 450.00 €

D030-2018 : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018
DE LA COMMUNE DE PREIGNAC

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 09/04/2018
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 12/04/2018.
Nomenclature 7.1.3 document budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances du 21 mars 2018 ;

Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2018 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

Monsieur MANCEAU Jean Pierre remarque que les charges de personnel représentent 29 % des charges de fonctionnement.

Monsieur FAUGERE Didier souhaite savoir si l'agent en disponibilité au poste d'ASVP sera remplacé. Monsieur LABADIE Daniel indique qu'un recrutement a été lancé en CDD car l'agent en disponibilité peut solliciter un retour dans les effectifs. Le remplacement n'est pas encore acté.

Monsieur MANCEAU Jean Pierre indique que, selon lui, dans les opérations d'investissement, il y a beaucoup de mitage avec peu d'opération qui en vaille le coup par exemple l'église. En ce qui concerne la CAB, il affirme être tout à fait contre compte tenu des travaux réalisés lors de la première CAB : Les plateaux aux entrées ne sont pas une réussite et il a fallu retirer le terre-plein central devant l'ancienne station essence qui était détérioré par le passage des poids lourds. Selon lui, il n'y a aucun intérêt pour la Commune à s'engager dans une seconde CAB alors que des bâtiments appartenant à la Commune menacent ruine comme la bibliothèque. Il prend pour exemple les quais de Langon qui ont en fin de compte été réalisés pour les chiens. Monsieur FAUGERE Didier souhaite savoir ce que seront les travaux réalisés au titre de la CAB. Monsieur FILLIATRE Thomas indique qu'il sera traité de ce point lors de la délibération D034 du présent Conseil.

VOTE décide par 1 voix CONTRE (M. MANCEAU Jean-Pierre) et 18 voix POUR le budget de l'exercice 2018 de la Commune de PREIGNAC selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses	1 781 549,00 €
Recettes	1 781 549,00 €

Section d'investissement

Dépenses	1 158 519,00 €
Recettes	1 158 519,00 €

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

D031-2018 : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018
DU SERVICE COMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE PREIGNAC

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 09/04/2018
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 12/04/2018.
Nomenclature 7.1.3 document budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances du 21 mars 2018 ;

Après avoir écouté le rapporteur de la Commissions des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2018, ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

Monsieur MANCEAU Jean Pierre souhaite savoir ce qui justifie un tel écart entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement. Monsieur LABADIE Daniel répond que cela est dû à une prévision de virement à la section d'investissement de l'ordre de 287 000 €.

Vote décide à l'unanimité des membres présents et représentés le budget de l'exercice 2018 du Service Communal d'Assainissement de PREIGNAC selon le détail ci-après :

Section d'exploitation

Dépenses	488 769,00
Recettes	488 769,00

Section d'investissement

Dépenses	508 030,00
Recettes	508 030,00

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

D032-2018 : VOTE DU BUDGET DE L'EXERCICE 2018 DU SERVICE DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS VITI VINICOLES

COMMUNE de PREIGNAC Séance du Conseil Municipal en date du 09/04/2018 Reçu à la sous-préfecture de Langon le 12/04/2018. Nomenclature 7.1.3 document budgétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances du 21 mars 2018 ;

Après avoir écouté le rapporteur de la Commission des Finances donnant le détail des prévisions des recettes et des dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du projet du budget 2018 ainsi que du tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent,

Monsieur MANCEAU Jean Pierre s'étonne de la baisse des charges de personnel qui sont évaluée de 3 700 € aujourd'hui contre 6 000 € depuis 2014. Monsieur LECOMTE Jean Michel répond que les charges de personnels étaient déjà de 3 000 € en 2017. Cette baisse est due à une évaluation au plus juste du temps passé en rapport avec la faible quantité d'effluents collectés.

VOTE à l'unanimité des membres présents et représentés le budget de l'exercice 2018 du service de traitement des effluents viti vinicoles de PREIGNAC selon le détail ci-dessous :

Section de fonctionnement

Dépenses	117 520,00
Recettes	117 520,00

Section d'investissement

Dépenses	123 626,00
Recettes	123 626,00

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

D033-2018 : TRAVAUX DE VOIRIE IMPASSE DES FRERES AVRIL, PONT DE SANCHES ET RUE DE L'EGALITE: Délibération financière.

COMMUNE de PREIGNAC Séance du Conseil Municipal en date du 09/04/2018 Reçu à la sous-préfecture de Langon le 11/04/2018. Nomenclature 7.5.3 Autres.
--

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de voirie dans l'impasse des Frères Avril, sur le Pont de Sanches et dans la rue de l'égalité.

Monsieur le Maire indique que des devis ont été réalisés par les entreprises EIFFAGE et SOLIDOR pour un montant prévu de 23 183.87 € HT

Compte tenu de l'incertitude actuelle pour l'obtention de certaines aides octroyées par les financeurs, le plan de financement prévisionnel actuel des travaux s'établit de la façon suivante :

- | | |
|-------------|-----------------|
| • TRAVAUX : | 23 183.87 € HT |
| • TVA 20% | 4 636.77 € |
| • TOTAL : | 27 820.64 € TTC |

AIDES FINANCIERES

- Fond Départementale d'Aide à l'Équipement des Communes 2018 15 864.00 €
- Autofinancement HT 7 319.87 €

Monsieur FAUGERE Didier souhaite savoir ce que seront les travaux réalisés. Monsieur LABADIE Daniel répond qu'il s'agit de travaux de réfection de voirie de l'impasse des frères Avril, du pont de Sanches et des bordures fixes composant les écluses dans la rue de l'Égalité.

Monsieur MANCEAU Jean Pierre indique que lors de la Commission voirie de la CDC il a été annoncé que le budget alloué serait fortement baissé. Monsieur le Maire répond qu'un budget est déjà défini en fonctionnement pour la réalisation des points à temps et que, comme la voirie d'intérêts communautaire n'a pas encore été définie, le budget d'investissement dans ce domaine n'a pas été décidé. Il indique avoir demandé une enveloppe pour les travaux avec chiffrage sur des projets sur le territoire de l'ancienne CDC de Podensac. Des travaux ont déjà été réalisés à Guilhem de Rey et il souhaiterait que cela continue à la Garengue et Rouquette.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- **Approuve le plan de financement prévisionnel des travaux tel qu'énoncé;**
- **Sollicite l'aide financière du Conseil départemental au titre du FDAEC 2018.**
- **Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès des organismes financeurs;**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

D034-2018 : CANDIDATURE A UNE SECONDE PROCEDURE DE CONVENTION D'AMENAGEMENT DE BOURG

COMMUNE de PREIGNAC
 Séance du Conseil Municipal en date du 09/04/2018
 Reçu à la sous-préfecture de Langon le 11/04/2018.
 Nomenclature 7.5.3 Autres.

Préambule : Monsieur le Maire rappelle qu'une première convention d'aménagement de bourg (CAB) a été signée 21/12/2001 avec le Conseil Départemental de la Gironde. A ce titre, les deux premières phases consistant en l'aménagement des entrées de Preignac situées sur le RD1113 avaient été réalisées. L'annulation de la première CAB est intervenue par décision du Conseil Municipal en date du 25 août 2008 avant la réalisation de la troisième tranche de travaux consistant en l'aménagement de la place du Général De Gaulle. Cette décision était justifiée par la non prise en compte dans la CAB des problèmes de circulation intérieure du Bourg et des aménagements futurs tels que la réhabilitation de la salle des fêtes du bourg et de l'ancien cercle. Il a ainsi été décidé de réorienter les investissements sur ces structures existantes.

Monsieur le Maire indique à ses collègues du Conseil Municipal qu'il est temps de développer une réflexion sur l'organisation du centre bourg tant en ce qui concerne le cadre de vie des Preignacais que la mise en valeur du patrimoine existant. Aussi, Monsieur le Maire propose de candidater à une seconde CAB qui consistera dans un premier temps à réaliser une étude globale d'aménagement puis dans un second temps à établir une convention pluriannuelle des actions à réaliser au regard des conclusions de l'étude.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, et conscient de la nécessité d'engager une réflexion sur l'aménagement du bourg portant notamment sur :

- La réalisation et la mise en œuvre du plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics contribuant à la mise en sécurité des usagers de la chaussée et des trottoirs de la RD1113 et permettant une réflexion sur le stationnement en centre bourg.
- Le renforcement de l'attractivité des sites touristiques et des autres espaces publics bordant la RD1113 avec l'aménagement des places de la Mairie, du Général De Gaulle et du parvis et du pourtour de l'église Saint Vincent.

- L'accroissement des liaisons douces vers les points d'intérêt de la Commune comme le groupe scolaire, l'église, la salle des fêtes, la salle de sport, la Mairie, les terrains de sports et les commerces.
- Toutes les actions contribuant à favoriser l'attractivité et la cohérence du centre bourg, dans une optique d'amélioration de la cohésion sociale locale, de l'habitat et de l'économie de proximité.
- La prise en compte des perspectives d'évolution démographique résultant de l'extension des zones urbanisables ouvertes à l'aune du Plan Local d'Urbanisme approuvé en 2017.

Monsieur FAUGERE Didier demande en quoi consistent ces travaux. Monsieur LABADIE Daniel annonce que malheureusement Monsieur le Trésorier n'a pas pu se rendre disponible pour présenter une analyse financière et un projection budgétaire de la Commune notamment sur cette opération. Il indique que sans connaître avec exactitude quels travaux seront réalisés, l'objectif de cette opération est un aménagement d'ensemble de la RD1113 dans un soucis de mobilité et d'accessibilité. Il s'agit d'un projet important pour le développement de Preignac par la revitalisation de son centre bourg et la prise en compte des futurs nouvelles habitations issues de l'ouverture à l'urbanisation de terrains dans le PLU. Monsieur FILLIATRE Thomas ajoute que ce projet est à réaliser sur plusieurs années en collaboration avec le Conseil Départemental de la Gironde et Gironde Ressources. Monsieur MANCEAU Jean Pierre prend l'exemple des aménagements réalisés dans le centre de Langon pour démontrer l'inutilité de la démarche. Monsieur FAUGERE Didier demande à quoi correspondent les 137 000 € mis sur cette opération cette année. Monsieur FILLIATRE Thomas répond cela constitue une provision qui sera réalisée chaque année. Il ajoute qu'il n'est pas certain que le Conseil Départemental autorise cette seconde CAB bien que nous ayons des justifications à apporter quant à l'arrêt de la 1ere CAB. Monsieur MANCEAU Jean Pierre estime que des choses bien plus urgentes restent à faire.

DECIDE par 1 voix CONTRE (M. MANCEAU Jean-Pierre) et 18 voix POUR :

- 1. De se porter candidat à une seconde Convention d'Aménagement de Bourg.**
- 2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la Convention d'Aménagement de Bourg avec le Conseil Départemental de la Gironde et à accomplir les formalités nécessaires à l'obtention des subventions auprès des différents organismes financeurs.**
- 3. De solliciter l'Agence Gironde Ressources pour réalisation d'une analyse financière préalable au lancement de l'opération.**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme.

D035-2018 : REHABILITATION DU RESEAU DE COLLECTE DES EAUX USEES SUITE AU DIAGNOSTIC : 2eme tranche de travaux : Délibération financière.

COMMUNE de PREIGNAC
Séance du Conseil Municipal en date du 09/04/2018
Reçu à la sous-préfecture de Langon le 11/04/2018.
Nomenclature 7.5.3 Autres.

Vu le diagnostic des réseaux d'assainissement réalisé par ARTELIA datant de 2014
Vu l'estimation réalisée par le cabinet MERLIN, maître d'œuvre de l'opération après réalisation de l'avant-projet définitif.

La commune souhaite mettre en œuvre un programme de travaux sur deux ans comme suit selon l'estimation susmentionnée :

Année	2018	2019
Montant HT	178 000 €	167 100 €

Compte tenu de l'incertitude actuelle pour l'obtention de certaines aides octroyées par les financeurs, les plans de financement prévisionnel des travaux s'établissent de la façon suivante :

Année 2018 :

• TRAVAUX :	170 184.40 € HT
• Maîtrise d'œuvre (Cabinet Merlin)	7 815.60 € HT
• TVA 20%	35 600.00 €
• TOTAL :	213 600.00 € TTC

AIDES FINANCIERES

• Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (35%)	62 300.00 €
• Subvention du Conseil Départemental (30%)	53 400.00 €
• Autofinancement	62 300.00 €

Année 2019 :

• TRAVAUX :	159 456.00 € HT
• Maîtrise d'œuvre (Cabinet Merlin)	7 644.00 € HT
• TVA 20%	33 420.00 €
• TOTAL :	200 520.00 € TTC

AIDES FINANCIERES

• Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (35%)	58 485.00 €
• Subvention du Conseil Départemental (30%)	50 130.00 €
• Autofinancement	58 485.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **décide à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- **Approuve les plans de financement prévisionnel des travaux tel qu'énoncés pour l'année 2018 et l'année 2019;**

- **Sollicite l'aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne au titre de l'année 2018 et de l'année 2019**

- **Sollicite l'aide financière du Conseil Départemental au titre de l'année 2018 et de l'année 2019**

- **Donne pouvoir au Maire pour effectuer toutes les démarches utiles auprès des organismes financeurs;**

Fait et délibéré en séance à la date indiquée ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Conflits de voisinage :** Monsieur MANCEAU Jean Pierre informe M le Maire qui était déjà au courant d'un conflit de voisinage opposant deux riverains à Michou Lacoste. Monsieur le Maire indique qu'une conciliation a été organisée en Mairie mais qu'ils ne veulent pas s'entendre. Un signalement sera fait à la gendarmerie.
- **Mur dans la rue Gemin :** M MANCEAU Jean-Pierre rappelle que le mur dans sa rue en est toujours au même point. M le Maire rappelle que les voisins sont toujours propriétaires du terrain, le mur doit être réparé, il n'y a aucun droit d'accès sur ce terrain.
- **Lierre sur poteau électrique :** M MANCEAU Jean-Pierre indique qu'un poteau électrique est envahi par du lierre. Une information sera faite aux services techniques.
- **Stationnement :** Monsieur MANCEAU Jean Pierre signale les problèmes engendrés par l'appropriation par les riverains du 42 rue de la République du chemin. Monsieur le Maire indique que des courriers ont été transmis au propriétaire ainsi qu'au procureur de la République. En ce qui concerne la voiture ventouse sur la place de la poste, celle-ci fait l'objet d'une enquête de gendarmerie.
- **Etablissement recevant du public :** Monsieur MANCEAU Jean Pierre souhaite savoir si des autorisations ont été données pour l'ouverture des différents ERP dans le bourg. Monsieur le Maire indique que les exploitants ont été contactés et que les dossiers sont en cours de régularisation. Une commission de sécurité est organisée le 10 avril à l'ERP LA Galerie.

- **Curage de fossé :** Monsieur FAUGERE Didier souhaite savoir quand seront curés les fossés au Pape et Boutoc. Monsieur le Maire indique que cela sera fait dès que le temps le permettra.
- **Raccordement TAE :** Monsieur MANCEAU Jean Pierre demande si un propriétaire au Pape s'est raccordé au tout à l'égout. Monsieur le Maire répond qu'après vérification tout est en règle.
- **Stationnement :** Monsieur FAUGERE Didier indique que de nombreux véhicules stationnent illégalement au Pape et que cela entraîne des problèmes de circulation.

La séance est levée à 22H15.

BAPSALLE Jean Gilbert		SABATIER QUEYREL Françoise (procuration BUSTIN)	
FILLIATRE Thomas		FORESTIE Christine	
LEBLANC PUJOL Agnès (procuration LECOMTE)		GOUBIL Isabelle	
LECOMTE Jean Michel		MAURIG Alain	
BUSTIN Marie Christine		GUILLOT DE SUDUIRAUT Olivier (procuration BAPSALLE)	
LABADIE Daniel		DANEY Bernard	
CORSELIS Robert		MANCEAU Jean Pierre	
ROULLEUX Maurice		FAUGERE Didier	
PRADALIER Sébastien (procuration LABADIE)		CAPDAREST LASSERRETTE Elisabeth	
SCHMITT Carine (procuration FILLIATRE)			